**Exemptions personnelles pour les citoyens et résidents canadiens**

**Les Canadiens en route vers les États-Unis peuvent apporter avec eux :**

* 1 litre de boisson alcoolisée
* 200 cigarettes et 100 cigares (non cubains), ­ou 2 kg de tabac haché fin
* Des cadeaux à laisser aux États-Unis d’une valeur de 100 $CA
* Pour acheter des boissons alcoolisées, vous devez être âgé de 21 ans et plus

**Taux des droits de douane et des taxes à l’entrée aux États-Unis**

À votre entrée aux États-Unis, si VOUS DÉPASSEZ les exemptions des droits de douane, les taux de taxe et droits de douanes approximatives suivantes s’appliquent :

* 2 à 3 $ par bouteille de boisson alcoolisée\*
* 1,90 $ par caisse de bière\*
* 10,07 $ par cartouche de cigarettes\*

*\* Les taux de droits de douane américains sur les achats dépassant 1 litre de boisson alcoolisée sont déterminés selon le contenu en alcool.*

**Canadiens rentrant au Canada :**

**De 24 à 48 heures**

Après un séjour de 24 h ou plus aux États-Unis, un citoyen ou un résident canadien peut rentrer au Canada avec ce qui suit :

* **200,00 $CA** - valeur totale des produits exempts des droits de douane et des taxes par personne
* \*Cela ne comprend pas les achats de produits de tabac ou les boissons alcoolisées- ceux-ci sont assujettis aux taxes et aux droits de douane habituels

**Plus de 48 heures**

Après un séjour de 48 h ou plus aux États-Unis, un citoyen ou un résident canadien peut rentrer au Canada avec ce qui suit :

* **800,00 $CA** - valeur totale des produits exempts des droits de douane et des taxes par personne, y compris les produits suivants :
* 1,14 litre (40 onces) de boisson alcoolisée, ou 1 caisse de bière (24x355 ml canettes ou bouteilles) ou 1,5 litre de vin
* Plus 200 cigarettes (1 cartouche), 50 cigares, 200 bâtonnets de tabac et 200 grammes de tabac fabriqué